



## SPELC LORRAINE

### COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2020 à 10H00

En raison de la Covid et des mesures sanitaires, cette assemblée générale a eu lieu en visio-conférence .

Tous les documents utiles et nécessaires à cette AG ont été transmis aux participants début octobre puis dans leur version réactualisée le lundi dans la semaine du 30 novembre.

20 Participants : Daniel Gengenbach / Anne Tonetto / Séverine Colle / Isabelle De Golmard / Dominique Gillet / Jean-jacques Hauck / Karine Leclerc / Norman Landier / Marie-Thérèse Fabre / Jean-pierre Martin / Thierry Montanavelli / Philippe Seren rosso / Franck Pierson / Darine Derouiche / Aurélie Schneider / Pierre-Philippe Crauser / Thérèse De Marco / Valérie Vautrin / Martine Tucconi / Benjamin Thary.

Excusé de dernière minute : Eric Simonin qui a souhaité prendre part aux votes et a transmis ses intentions à Daniel Gengenbach pour les différents rapports et a voté pour les conseillers syndicaux.

Excusée pour absence de moyens ( smartphone, ordinateur ) : Ourya Bellal qui a néanmoins pu prendre part au vote des conseillers syndicaux.

Excusée : Lydie Raueiser

20 Pouvoirs : Caroline Castellan / Marie-Hélène Burkel / Catherine Simonin / Vincent Idatte / David Lerognon / Sophie Moreau / Anne Robin / Jeanne Seyve / Valérie Georgeon / Marie Hélène Geisler / Aurélie Joly / Aurélie Descamps / Véronique Girardin / Cécile Kammacher / Véronique Sassi / Françoise Simon / Patricia Zeghib / Amélie Spitzensteder / Mathilde De Bailliencourt / Véronique Basile.

La visio conférence a été gérée par Séverine Colle sur microsoft teams.

Le vote électronique a été mis en place par Benjamin Thary.

Tous les documents correspondants à cette assemblée générale ordinaire sont déposés sur le cloud du Spelc Lorraine dans le dossier AGO 2020.

1 : Rapport d'activités voté à l'unanimité.

2 : Rapport financier voté à l'unanimité.

3 : L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer le bénéfice de l'exercice au fond syndical.

4 : la grille tarifaire des cotisations pour 2020/2021 est adoptée à l'unanimité.

5 : Les nouveaux conseillers syndicaux sont :

- Ourya BELLAL 84,38 %
- Pierre Philippe CRAUSER 100 %
- Darine DEROUICHE 100 %
- Norman LANDIER 84,21 %
- Franck PIERSON 100 %
- Eric SIMONIN 100 %
- Valérie VAUTRIN 82,86 %